

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 A 19 H 00**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents :

M.FOULON Patrick, Mmes MICHEL Agnès, MASVALEIX Catherine BERTRAND Sylviane, HERSANT Maïté, ZUSATZ Christelle, M. BOSSEMAN Serge, M. PERON Roland, M. CLOUTIER Jacky, M. LEBRUN Francis, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés et représentés :

Mme DARGENT Séverine a donné pouvoir à Mme BERTRAND Sylviane
M. BRETON Denis a donné pouvoir à Mme ZUSATZ Christelle
M. BERRUE Didier a donné pouvoir à M.BOSSEMAN Serge
M. FROISSARD Jean-Marie a donné pouvoir à Mme HERSANT Maïté

Mme Hersant Maïté est nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs, après vérification le quorum est atteint.

L'ordre du jour sera le suivant :

- *Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 11 avril & 6 juin 2024*
- *Désignation du secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*
- *Délibération n°202409P01 – Rapport annuel du délégataire année 2023 (SIVU de Sully-Sur-Loire / Saint-Père-Sur-Loire)*
- *Délibération n° 202409P02 - Demande de subvention au titre des Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de SULLY (pour l'achat d'un broyeur à feuilles)*
- *Délibération n° 202409P03 – Demande de subvention au titre des Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de SULLY pour la fourniture de silhouettes jaunes réfléchissantes (passage piéton lumineux RD60)*
- *Délibération n° 202409P04 – Création / Suppression postes – filière technique et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2024.*
- *Délibération n° 202409P05 – Achat d'un tracteur « New Holland TL100 » pour les services techniques – avec éventuellement reprise de l'ancien matériel.*
- *Remerciements*
- *Informations et questions diverses.*

Délibération 202409P01

Voté à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ANNEE 2023 (SIVU DE SULLY-SUR-LOIRE / SAINT-PERE-SUR-LOIRE)

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Considérant que la SUEZ, délégataire du service de l'eau potable, a présenté son rapport annuel 2023,

Considérant que la compétence eau potable a été transférée au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de SULLY SUR LOIRE et de SAINT PERE SUR LOIRE,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire détaillant le prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Entendu cet exposé,

- PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2023 de la SUEZ, Délégataire du Service de l'eau potable.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

Délibération 202409P02

Voté à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY (POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR A FEUILLES)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un broyeur à feuilles pour les services techniques de la commune.

Conformément au Code des Marchés publics, des devis ont été présentés par des entreprises.

Le devis et le bon de commande présentés par La société DEPUSSAY – 45600 SULLY SUR LOIRE dépositaire de la marque Rabaud à été retenu pour un montant de 7840 € HT soit 9 444 € TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de Sully peut participer à cette opération en attribuant un fonds de concours correspondant à 50% du reste à charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cet achat a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de partenaires financiers notamment le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne,

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
Achat d'un broyeur – aspirateur à feuilles WINDY R 491RE	7 840.00	9 444.00
TOTAL (1)	7 840.00	9 444.00

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Etat – DSIL 2023	-	
Etat – DETR 2023	-	-
Etat – Autres subventions	-	-
Conseil Régional (PETR)	2 900.00	-
Conseil Départemental	0.00	-
Communauté de Communes Val de Sully	2 470.00	50% du reste à financer par la commune (4 940.00€)
Total aides publiques		
Emprunts	néant	
Ressources propres	2 470.00	
Total général	7 840.00	

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- PREND ACTE de l'opération « achat d'un broyeur-aspirateur à feuilles WINDY R 491RE » portant le montant restant à charge pour la Commune à 4 940.00 € HT
- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT à la charge de la Commune, soit 2 470.00 € HT ;
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier à la Communauté de Communes du Val de Sully, à engager toutes les démarches relatives à cette décision et à signer toutes les pièces y afférentes.

Délibération 202409P03

Voté à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LA FOURNITURE DE SILHOUETTES JAUNES REFLECHISSANTES (PASSAGE PIETON LUMINEUX RD60)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dossier de sécurisation du Carrefour des Rues d'Orléans – Rue de Sologne et Vieux Bourg (RD60) permettant aux piétons d'emprunter un passage piétons « sécurisé » pour rejoindre l'aire de jeux du Cromelong.

Il rappelle la délibération n° 202401P02 prise par le conseil en date du 25 janvier dernier aux fins de la réalisation de ce passage piétons lumineux.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Geray, La Société Lacroix City et la société Signalisation du Val de Loire.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de partenaires financiers notamment le Conseil Départemental (volet 3 de 2024),

Cependant le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que la RD 60 (dite levée) est très fréquentée par les automobilistes. Afin de rendre le passage piétons encore plus visible des silhouettes jaunes réfléchissantes ont été commandées et rajoutées en supplément des travaux déjà réalisés auprès de la société PIETO 5He Sarl pour un montant de 3 077.00 € HT.

Ces silhouettes ne peuvent pas être subventionnées par le volet 3 du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de Sully peut participer à cette opération en attribuant un fonds de concours correspondant à 50% du reste à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
2 silhouettes Piéto Scel classic jaunes + système de fixation scel	3 077.00	3 692.40
TOTAL (1)	3 077.00	3 692.40

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Etat – DSIL 2024	-	
Etat – DETR 2024	-	-
Etat – Autres subventions	-	-
Conseil Régional (PETR)	0.00	-
Conseil Départemental	0.00	-
Communauté de Communes Val de Sully	1 538.50	50% du reste à financer par la commune (3 077.00 €)
Total aides publiques		
Emprunts	néant	
Ressources propres	1 538.50	
Total général	3 077.00	

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- PREND ACTE de l'opération « fourniture de silhouettes jaunes réfléchissantes - passage piéton lumineux RD60 » portant le montant restant à charge pour la Commune à 3 077.00 € HT
- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT à la charge de la Commune, soit 1 538.50 € HT ;
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier à la Communauté de Communes du Val de Sully, à engager toutes les démarches relatives à cette décision et à signer toutes les pièces y afférentes.

Voté à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

CREATION / SUPPRESSION POSTES – FILIERE TECHNIQUE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2024.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées dans le cadre d'une réorganisation du service périscolaire, le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de l'emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à Temps non complet (28h/35ème) et demande la création d'un poste d'adjoint technique territorial Ppal de 1ère classe à 33h/35ème pour assurer les missions au service périscolaire et entretien des locaux.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1er octobre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet de 28h/35ème d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe (catégorie C).
- la création, à compter du 1er octobre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet de 33h/35ème d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe (catégorie C).

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération 202409P05

Voté à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

ACHAT D'UN TRACTEUR « NEW HOLLAND TL100 » POUR LES SERVICES TECHNIQUES – AVEC EVENTUELLEMENT REPRISE DE L'ANCIEN MATERIEL.

Monsieur le Maire explique que le tracteur FIAT utilisé à l'heure actuelle par les services techniques a 34 ans et qu'il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat un tracteur d'occasion auprès d'un concessionnaire (pour les services techniques).

Un devis a été demandé à Société Nouvelle DEPUSSAY- 45600 Sully/Loire qui a fait une proposition pour un tracteur New Holland NH TL 100 d'un montant de 26 0000 € HT.

Le concessionnaire nous propose la reprise de notre tracteur FIAT pour la somme de 5 000 € HT ; ce qui porterait l'achat du tracteur New Holland NH TL 100 à 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.

Le concessionnaire propose à la commune de réserver le tracteur et de le financer l'année prochaine sur l'exercice 2025.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal au compte 2182.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE l'achat d'un tracteur New Holland NH TL 100 avec reprise de l'ancien tracteur FIAT pour les services techniques pour un montant TOTAL de 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.
- DE réserver le tracteur auprès de la société nouvelle DEPUSSAY à Sully/Loire et de la financer l'année prochaine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.
- SOLLICITE les partenaires financeurs pour ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant de :
 - Le club « joie forme et santé » remercie les membres du Conseil Municipal pour la subvention octroyée pour l'année 2024.
 - L'association « De la plume aux ciseaux » remercie les membres du Conseil Municipal pour la subvention octroyée pour l'année 2024.
 - Mme Le Mat remercie les membres du Conseil Municipal pour l'envoi du panier garni à l'occasion de ses 90 ans et exprime toute sa sympathie à l'ensemble des acteurs de la vie municipale durant ces 38 années passées à St Père. Mme Le Mat résidera désormais à la Maison partagée située dans le village Les Bordes (45)
 - Mme Marois remercie les membres du Conseil Municipal pour les marques d'affection et de sympathie témoignées lors du décès de son mari Guy Marois
 - La famille Chevallier remercie les membres du Conseil municipal pour l'aide apportée à Mme Yvette Chevallier. Un don de 100 € a été versé par la famille au profit du CCAS de la Commune.
 - Les enfants de l'école ainsi que le corps enseignant remercient les membres du Conseil Municipal pour son soutien régulier à tous les projets de l'Ecole, son aide régulière pour les activités coopératives et pour l'achat des fournitures scolaires.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les dossiers suivants :
 - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier lui a été adressé par des parents d'élèves lui demandant s'il était possible de séparer la viande des légumes, lors de l'élaboration des menus mélangés au restaurant scolaire.
Monsieur le Maire rappelle que la restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'alimentation d'un enfant doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration. Monsieur le Maire rappelle que les menus proposés sont réalisés avec la participation d'un diététicien nutritionniste. Cependant un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire.
 - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure de recrutement d'un adjoint technique en remplacement du départ en retraite de notre agent au 1^{er} avril 2025 est toujours en cours. Le recrutement est prévu début d'année 2025.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil :
 - Madame Christelle ZUSATZ informe que le sictom a mis en place une campagne de distribution de composteurs de 345 l et de 620 l sur inscriptions en mairie jusqu'au 30 septembre inclus.
Nous serons tenus informés de la distribution des composteurs par les services du SICTOM prochainement.
 - Madame Christelle ZUSATZ informe que le clic val d'or a présenté une demande d'occupation de notre salle polyvalente pour l'organisation d'atelier Jeux et Mémoire avec une intervenante de « Chauffe Citron » tous les vendredis de 10h30-12h, pour nos aînés.
 - Madame Christelle ZUSATZ informe que suite à la réunion du 11 septembre dernier (atelier risques majeurs), et conformément au Plan de Sauvegarde l'itinéraire emprunté par Saint Père sur Loire vers Dampierre en Burly, ainsi que les hébergements en cas de crise majeure inondation ont été transmis à la Communauté de Communes du Val de Sully (comité pilote) de ce dossier,
 - Madame Christelle ZUSATZ informe que 4 Marchés Publics sont en actuellement en cours au SICTOM
 - 🚧 la société UTPM pour la fourniture d'abri-bacs multimatériaux (en tôle d'acier galvanisés à chaud)

- ✚ La Sepur a été retenu pour la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✚ L'entreprise SULO a été retenu pour la collecte des bacs jaunes
- ✚ Marché de traitement des déchets de déchetteries
 - Traitement du plâtre ☞ Sté Bourgogne Recyclage
 - Traitement des souches et du bois ☞ Sté Baudon Chabosy Récupération
 - Valorisation des cartons et métaux ☞ Sté Baudon Chabosy Récupération
 - Mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des DDS hors ERP ☞ ETS J MARTIN

- Monsieur le maire informe que la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon confié à l'entreprise CATON au cimetière est en cours. La phase 1 de la partie « reprise administrative » est désormais terminée. Nous avons demandé un devis pour le relevage de 6 sépultures (prévu au budget 2024). Ces travaux devraient commencer prochainement. Monsieur le Maire précise qu'une formation à l'intention des élus et du personnel administratif est organisée le lundi 23 septembre prochain à Gien par l'entreprise CATON, à laquelle nos deux secrétaires participeront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Patrick FOULON



La secrétaire de Séance,

Maïté HERSANT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïté HERSANT".